



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-545

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS)

75-2026-09-15-00004 - Arrêté de subdélégation de signature du
Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et
des Produits de Santé - Ecole de Chirurgie -Assistance
Publique-Hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2026-09-14-00020 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial
n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de
signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance
publique - hôpitaux de Paris (1 page)

Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2026-09-14-00018 - Arrêté directorial portant délégation de
signature de la direction générale - Assistance publique-hôpitaux de
Paris (3 pages)

Page 8

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-09-11-00017 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 18-19 (2 pages)

Page 12

75-2026-09-01-00030 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 9-10 (2 pages)

Page 15

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-09-15-00004

Arrêté de subdélégation de signature du Pôle
d'Intérêt Commun - Agence Générale des
Equipements et des Produits de Santé - Ecole de
Chirurgie -Assistance Publique-Hôpitaux de
Paris

Arrêté de subdélégation de signature

La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R 6147-10 et R 6147-11 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2011-0068 DC du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de l'Agence Générale des équipements et produits de santé - Ecole de chirurgie,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 modifié fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Augustin CHIROL**, adjoint à la directrice des achats, à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 modifié correspondant aux paragraphes C et F dudit arrêté ;
- **Madame Meriem DHIB**, adjointe à la directrice par intérim et directrice des systèmes d'information à effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 modifié correspondant aux paragraphes A, B, C, D, E, F et G dudit arrêté ;
- **Le Docteur Eric ANSELM**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, à l'effet de signer **exclusivement** les engagements des dépenses de produits de santé nécessaires à l'approvisionnement de la plateforme de distribution ;
- **Monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 modifié correspondant au paragraphe C dudit arrêté, **à l'exclusion** de l'engagement des dépenses de produits de santé gérés par le Service Approvisionnement et Distribution ;

- **Madame Estelle PLAN**, directrice des achats à l'effet de signer tous actes énumérés par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, E, F** et **G** dudit arrêté ;
- **Monsieur Romain CANALIS**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales et directeur délégué du site de Nanterre à l'effet de signer tous les actes correspondants à ses fonctions et uniquement pour les matières énumérées par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 05 juillet 2022 modifié correspondant aux paragraphes **A, B, C, F, G** dudit arrêté.

Article 2 : En cas d'empêchement de **monsieur Romain CANALIS**, directeur des ressources humaines non médicales et médicales, délégation est donnée à **madame Eva PIA** adjointe des cadres et **monsieur Souleymane DIAWARA**, chargé de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus aux paragraphes **A, B, F, G** de l'arrêté directorial du 05 juillet 2022 modifié.

Article 3 : En cas d'empêchement de **monsieur Cédric FLESSELLES**, directeur des affaires économiques et financières, délégation est donnée à **monsieur Jean-Philippe DERUELLE**, chargé de mission niveau 4 et à **madame Vanessa MATRAT**, chargée de mission niveau 5, à l'effet de signer les actes prévus au paragraphe **C** de l'arrêté directorial du 05 juillet 2022 modifié à l'exclusion de l'engagement des dépenses de produits de santé gérés par le Service Approvisionnement et Distribution.

Article 4 : En cas d'empêchement du **Docteur Eric ANSELM**, Praticien Hospitalier, chef du Service Approvisionnement et Distribution, pharmacien gérant de la PUI de Nanterre, **la même délégation** est donnée aux **docteurs Nicolas BRASSIER, Signine COUDER PLAISANT, Anne DARCHY, Nadia MEDDOUR, Camille PIZZOFERRATO, Paulina RUDZIEWICZ** et **Elisabeth TROTIN**, pharmaciens du Service Approvisionnement et Distribution.

Article 5 : L'arrêté de subdélégation de signature n° **75-2026-09-07-00003** du **7 septembre 2026** du Directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé - Ecole de Chirurgie est abrogé.

Article 6 : La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun - Agence Générale des Equipements et des Produits de Santé - Ecole de Chirurgie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **15 septembre 2026**

Aude BOILLEY-RAYROLES,

SIGNÉ

Directrice de l'AGEPS

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-09-14-00020

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial
n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant
délégation de signature aux directeurs de pôles
d'intérêt commun de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris



Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié susvisé, il est complété par ce qui suit :

« - Madame Séverine SAUNIER, directrice de l'hôtellerie et de la logistique »

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 septembre 2026

Le Directeur général

Signé

Nicolas REVEL

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-09-14-00018

Arrêté directorial portant délégation de
signature de la direction générale - Assistance
publique-hôpitaux de Paris



Arrêté directorial portant délégation de signature de la direction générale

Le Directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté directorial du 14 septembre 2026 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Louise COUTURIE, Directrice de Cabinet du Directeur général, à l'effet de signer au nom du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, tous les actes, arrêtés, décisions relevant de son domaine d'attributions, à l'exclusion des attributions déléguées par le Directeur général aux directeurs des groupes hospitalo-universitaires, des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire et des pôles d'intérêt commun.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Louise COUTURIE, délégation est donnée à Mme Eva BOLAND, Cheffe de cabinet, à l'effet de signer au nom du Directeur général les ordres de missions et les pièces comptables de dépenses et de recettes relevant du cabinet.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, directeur délégué, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation de signature est donnée à Mme Louise CADIN, directrice déléguée, à compter du 7 septembre 2026, pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui lui sont attribuées.

Délégation est donnée à Mme Stéphanie LAMBERMONT directrice préfiguratrice du « Campus Chirurgical Grand Paris » pour tous les actes et documents liés aux missions qui lui sont attribuées dans le cadre de cette préfiguration et en cas d'absence délégation est donné à M. Billy TROY directeur de la formation, M. Denys-Xavier PATUREL ingénieur biomédical, Mme Michela RUBINETTO chargée des partenariats, Mme Christine CAMPAGNAC, directrice des affaires générales pour tous les actes et documents, liés aux missions qui leurs sont attribuées.



Délégation est donnée à Mme Gwenolée ABALAIN directrice de la « *Philanthropie et du mécénat* » et à Mme Aureline LEMAITRE chargée de mission pour tous les actes, documents, contrats et conventions liés aux missions qui leurs sont attribuées.

Délégation de signature est donnée à M. Grégoire DORE, directeur de la sécurité générale, pour :

- Les actes se rattachant au dépôt de plainte à l'encontre de toute personne physique ou morale ou contre X quand les faits visés constituent une ou plusieurs infractions à l'encontre de l'AP-HP comme personne morale, ou à l'encontre de plusieurs hôpitaux ou organes de l'AP-HP ne relevant pas d'un seul GHU.
- Les actes de gestion des habilitations au secret de la défense nationale, des actes de transmission et de réception des documents classifiés relatifs à la sécurité des activités d'importance vitale et à la protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric LE ROY, directeur de la Direction des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSN, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative, à Mme Marie-Amandine MADRID, adjoint des cadres hospitaliers et Mme Charlotte OLCER, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine d'attribution de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS, directeur adjoint et à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe, et à M. Romain FUSEAU, ingénieur, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, Mme Laetitia LAVIGNE et M. Romain FUSEAU, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS, adjoint des cadres hospitaliers et en son absence à Mme Agnès LIMOSIN, chargée de mission administrative, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à Mme Hélène SERVANT, directrice du Département des patrimoines culturels de l'AP-HP, pour les actes relevant de son domaine d'attribution. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène SERVANT, délégation est donnée à :

- Mme Marie BARTHELEMY, attachée d'administration hospitalière hors classe, responsable du service des archives de l'AP-HP, pour signer dans son domaine d'attribution, les actes de fonctionnement courant, à l'exception de ceux qui relèvent du contrôle scientifique et technique de l'État des archives ;



- Mme Agnès VIROLE, attachée de conservation du patrimoine, responsable du musée de l'AP-HP, pour signer les actes de fonctionnement courant dans son domaine d'attribution.

ARTICLE 5 :

L'arrêté directorial n°75-2026-04-02-00002 du 2 avril 2026 portant délégation de signature de la direction générale est abrogé.

ARTICLE 6 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 septembre 2026

Le Directeur général

signé

Nicolas REVEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-11-00017

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE
18-19

**Direction régionale des Finances publiques
d'Ile de France et de Paris**
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques
Pôle de Contrôle et d'Expertise
17 Place de l'Argonne
75938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 18ème et Paris 19ème, Madame Cécile ADAMOU-MBAZOA, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BONDUELLE Xavier	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BOULEAU Frédéric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
CHANTELOSE Elisabeth	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
COURET Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAO Sarah	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PIERA Cédric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SALENC Nathalie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SASTRE Aurélie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
STOLL Véronique	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
TSIRINIAINA Tahirinirina	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BERNARDI Franck	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
GOMEZ-BRAS Jary	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LAO Jessica	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
LAWSON Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
MARTIN Jean-Yves	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
NANTIER Laurent	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

Il annule et remplace celui publié le 1^{er} septembre 2026 numéro 75-2026-517 sous la référence 75-2026-09-01-000007.

A Paris, le 11/09/2026

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise
de Paris 18ème et 19ème,

Signé

Cécile ADAMOU-MBAZOA,

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-09-01-00030

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE
9-10



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
POLE DE CONTROLE ET D EXPERTISE DE PARIS
9EME/10 EME ARRONDISSEMENTS
9 RUE D UZES
75074 PARIS CEDEX 02
5 CITE PARADIS
75475 PARIS CEDEX 10



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 09/10, Monsieur AUMEGEAS Philippe, Inspecteur
Divisionnaire des Finances publiques (HC),

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle
ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-
dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite
précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHARRUE CHANTAL	inspecteur	50 000 €	15 000 €
GAVAZZI BERTRAND	inspecteur	50 000 €	15 000 €
LE-ROUVILLOIS BARBARA	inspecteur	50 000 €	15 000 €
SETHUPATHY VIDYA	inspecteur	50 000 €	15 000 €
ZANETTIN MATHIEU	inspecteur	50 000 €	15 000 €
QUENOT ERIC	inspecteur	50 000 €	15 000 €
MOUSTIN AGNELLA	inspecteur	50 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CESAR FRANCOIS	inspecteur	50 000 €	15 000 €
RIGOIR ASTRID	inspecteur	50 000 €	15 000 €
SYSSAU AUGUSTIN	inspecteur	50 000 €	15 000 €
BRUSA CYPRIEN	contrôleur	30 000 €	7 500 €
HAUFFSCHETEDER ALAIN	contrôleur	30 000 €	7 500 €
WYDER ESTHER	contrôleur	30 000 €	7 500 €
VIGREUX GISELE	contrôleur	30 000 €	7 500 €
CLOTILDE TATIANA	contrôleur	30 000 €	7 500 €
SCHIFANO NATHALIE	contrôleur	30 000 €	7 500 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 01/09/2026

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Philippe AUMEGEAS